

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

Séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 17 octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 29 septembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Point numéro 1 : 33

Du point numéro 2 au point numéro 17 : 34

A partir du point numéro 18 : 33

Nombre de pouvoirs :

Du point numéro 1 au point numéro 17 : 4

A partir du point numéro 18 : 5

Nombre de votants :

Point numéro 1 : 37

Du point numéro 2 au point numéro 26 : 38

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DEHAENE Michel, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno (du point 2 au point 17), M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, à partir du point 18, pouvoir donné à Mme BERTRAND Dorothée,

M. DELABRE Aimé, pouvoir donné à M. VANECCLOO Serge,

Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, pouvoir donné à Mme EVRARD Monique,

M. BROUTELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique,

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. HURLUS Jacques,

Absents :

M. FICHEUX Bruno (point numéro 1)

M. RAVET Pierre-Luc,

M. BONNAERT Jean-Philippe,

M. DELVALLE Jean,

M. LORIDAN Bernard,

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Monique.

Délibération n°2023D149 – Développement économique et acquisitions foncières – ZI des Fondeurs –Acquisition et vente de parcelles entre Monsieur Carlier et la CCFL en vue de travaux sur la rue Variscotte.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2023D127 en date du 22 juin 2023, relative à l'ajout de la rue Orphée Variscotte dans les voiries d'intérêt communautaire,

Vu la saisine des Domaines en date du 24 août 2023,

Afin de permettre un accès plus aisé à la ZI des Fondeurs, notamment aux entreprises STAUB et ATLANTIC, des travaux d'élargissement de la rue Orphée Variscotte sont nécessaires.

Pour ce faire, Monsieur Hubert Carlier accepte de céder une bande de 1 mètre de sa parcelle référencée B2549, jouxtant la rue Orphée Variscotte, essentiel à l'élargissement de la voirie, pour une superficie approximative de 232m². En contrepartie, la CCFL accepte de lui céder une partie des parcelles qu'il exploite déjà à titre gracieux pour l'élevage de poules, référencées B1007, B1969, B2303, soit environ 16 414 m². Ces ventes et acquisitions sont détaillées dans le tableau ci-après :

	Surface en m2	Prix au m2	Prix total
<i>Parcelles en zone naturelle</i>			
B 1969	5 425m ²	2,70 €	
B 1007	6 539m ²	2,70 €	
B 2303	1 529m ²	2,70 €	
Total surface zone N	13 493m ²	2,70 €	36 431,10 €
<i>Parcelle en zone UB</i>			
Parcelle B 2303	2 921m ²	5,00 €	14 605,00 €
Total coût d'acquisition par M.Carlier			51 036,10 €
<i>Parcelle en zone UB</i>			
B2549 (vendue par M. Carlier)	232m ²	5,00 €	1 160,00 €
Coût total de l'opération pour M. Carlier			49 876,10 €

Les divisions parcellaires sont en cours et l'avis des Domaines a été sollicité.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est demandé au Conseil :

- D'APPROUVER la fixation des prix de vente et de cession aux conditions énoncées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-245900758-20231017-2023D149-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,



Le Président,
Jacques HURLUS